

MAIRIE DE LUSSAS

APPEL A CANDIDATURE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION

D'UN BAR-RESTAURANT A LUSSAS

DESCRIPTION DE L'OFFRE

La commune de LUSSAS, recherche, des candidats (es) pour l'exploitation de son bar-restaurant « Chez Charly ».

Il s'agit d'un local commercial au rez-de-chaussée d'un bâtiment communal au cœur du village : bar-restaurant avec cuisine complètement équipée à neuf avec une licence de débit de boisson à consommer sur place de IVème catégorie. La commune a décidé de confier l'exploitation par le biais d'une délégation de service public (DSP).

Autonome et rigoureux, avec de préférence une première expérience à la fois dans l'exploitation d'un établissement de restauration et en tant que cuisinier, l'exploitant devra s'engager à assurer la gestion de l'établissement dans le strict respect des textes légaux et réglementaires en vigueur, notamment en matière d'hygiène.

De très bon niveau culinaire, l'exploitant devra proposer une restauration midi et soir à base de produits de saisons et locaux.

Disponible, l'exploitant devra disposer d'un très bon relationnel client afin d'offrir un lieu d'accueil convivial à l'ensemble des habitants de LUSSAS mais également aux touristes fréquentant la commune.

L'exploitant devra répondre au cahier des charges du contrat de délégation de service public établi par la commune de LUSSAS. Les modalités d'exploitation (article 4) peuvent faire l'objet d'une discussion avec la commune.

CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

La commune met à disposition du ou des candidat(s) un immeuble comprenant les espaces et équipements suivants :

Un local commercial en rez-de-chaussée d'une surface de 153m², comprenant :

- Un espace bar non équipé
- Une salle de restauration de 50 couverts
- Des toilettes accessibles aux normes personnes à mobilité réduite
- Une cuisine équipée (four mixte, fourneau électrique, chambres froides, friteuse, meuble réfrigéré, laveuse vaisselle....)
- Une réserve
- Une terrasse d'environ 35m²

CONTRAT D'EXPLOITATION

La commune de LUSSAS va confier la gestion de l'exploitation de l'établissement bar-restaurant « Chez Charly » par le biais d'un contrat de délégation de service public.

Le loyer mensuel est défini comme suit :

- 500€ HT pour le local commercial la première année et 600€ HT l'année suivante.
- 20€ pour la licence IV

Le dépôt de garantie est fixé à 6000€.

Les dossiers de candidature sont à envoyer ou à remettre au secrétariat de mairie – 3 place de la mairie – 07170 LUSSAS, au plus tard le 30 09 2025.

Les modalités relatives au cahier des charges de délégation de service public ont été arrêtées par délibération du conseil municipal le 07 avril 2025.

1^{er} octobre 2025 : Ouverture et examen des plis des candidats par la commission et 1^{ere} sélection sur dossier.

15 octobre 2025 : Audit des candidats par la commission.

22 octobre 2025 : Réunion de la commission et choix du candidat.

01 janvier 2026 : début de l'exploitation du service.

Le dossier de candidature comprendra :

- Lettre de candidature décrivant l'expérience acquise par le candidat dans le domaine d'un établissement de même activité ou équivalent.
- Une présentation personnelle faisant ressortir vos principaux atouts et motivations pour l'exploitation du bar-restaurant comprenant un exemple de carte-type menus et casse-croûtes, avec une première approche des tarifs envisagés, détail des provenances et circuits des denrées alimentaires envisagées et détail du personnel.
- Un curriculum vitae
- Diplôme et référence en rapport au secteur d'activité objet du contrat, titres et justificatifs.
- Attestation de formation HACCP prévue par l'arrêté de juin 2021, le cas échéant.
- Attestation d'un permis d'exploitation de débit de boissons, le cas échéant.
- Le candidat devra attester sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L-324-9, L.324-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ;
- Un plan de financement (capacité financière) et un budget prévisionnel d'exploitation sur les 3 premières années ;

Après un premier examen par la commission, les candidats retenus seront convoqués à partir du 15 octobre 2025 pour un entretien en mairie.